



Comment puis-je payer mes cours et mes cotisations mensuelles en ligne ?

Le paiement en ligne vous intéresse ? Que se soit pour payer vos cours ou vos cotisations mensuelles, vous pouvez bénéficier de cette méthode de paiement à certaines conditions.

Qui est admissible au paiement en ligne ?

- Tout candidat désirant payer un cours offert par le CPA Montréal.

*Avant d'effectuer le paiement, le candidat doit obligatoirement s'inscrire au cours en communiquant avec le Service de la formation au **514 288-3003 poste 256**.*

- Tout employeur étant inscrit au service des rapports mensuels en ligne ou électroniques.*

L'employeur désirant s'inscrire au service des rapports mensuels en ligne ou électroniques peut communiquer dès maintenant avec une des préposées du Service de l'informatique et de la gestion des rapports mensuels au **514 288-3003. Cette dernière répondra à ses questions et recueillera l'information nécessaire à l'étude de sa demande d'inscription.*

Quelles sont les institutions bancaires participantes ?

- Banque CIBC
- Desjardins
- Banque HSBC
- Banque de Montréal
- Banque Nationale
- Banque Royale
- Banque Scotia

Comment procéder pour effectuer le paiement en ligne ?

Vous devez vous rendre sur le site Internet de l'une des institutions bancaires participantes et nous ajouter comme fournisseur (*cpa montreal*).

Par la suite, vous devez inscrire votre numéro de référence qui correspond à votre numéro de salarié précédé de 00 (pour un paiement de cours) ou le numéro d'établissement formé d'un nombre fixe de 8 chiffres sans tirets ni espaces (pour un paiement de cotisations).

Suivez les instructions à l'écran pour remplir le reste de votre paiement en bonne et due forme.